

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AVERNES CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2026

L'an 2026, le quinze du mois de juin, les membres du Conseil Municipal de la commune nouvelle d'Avernes, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Pasternak Nicolas, Maire.

Présents : Mesdames Bernard Aurélie, Caillie Mireille, Dubourdonnay Léa, Erialc Rebecca, Jaubert Laetitia, Laignier Dominique, Noblia Chrystelle, Perrenot Florence, Sénéchal Annabelle, et Messieurs Bailleux Daniel, Bailly Quentin, Delhorbe Rolland, Leboeuf Marc, Lerdu Joris, Lopez Christian, Pasternak Nicolas, et Soulier Grégory

Absents excusés : Monsieur Breuvart Hugues donne pouvoir à Monsieur Delhorbe Rolland et Monsieur Bily Morgan donne pouvoir à Madame Bernard Aurélie.

Madame Dumesnil Marie, secrétaire générale assistait également au conseil municipal.

Madame Noblia Chrystelle a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'Affichage : 9 juin 2026

Présents : 17 Représentés : 2 Votants : 19

Délibération N° 2026 – 18

Objet : DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire informe qu'un correspondant défense doit être désigné par le Conseil Municipal. Ce correspondant est chargé de développer au sein de la commune, le lien entre l'Armée et la Nation. Il est à ce titre pour sa commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires.

Vu les élections municipales du 15 mars 2026,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de désigner :

Monsieur BAILLY Quentin, conseiller municipal,

5 grande rue, 95450 AVERNES

En tant que correspondant défense.

Ainsi délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Nicolas Pasternak

Résultat du vote :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Pour extrait conforme

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise
095-200076446-20260615-2026-18-DE
Date de réception préfecture : 19/06/2026
dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur
Acte rendu exécutoire après
Transmission en sous-préfecture le :19/06/2026